

En 2020, Le BTP souffre encore d'un déficit d'image, lié aux conditions de travail (exigences, nuisances, AT ...), **qui le rend moins attractif que d'autres secteurs d'activité.**

La prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail peuvent contribuer à améliorer l'image des métiers de ce secteur industriel.

La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de pathologies, ou d'incapacités.

Depuis plusieurs années, les statistiques de la CNAMTS montrent une amélioration des AT et MP.

En 2019 la sinistralité du CTN B (industries du bâtiment et des travaux publics) montre

Une légère baisse des AT/MP, mais la gravité explose

- ❖ **Le nombre d'AT est en baisse (- 0,3%)** ; baisse de l'indice de fréquence **(-3,7%)**
- ❖ **Le nombre de MP (- 3%)** est aussi en baisse ; le nombre de décès associés recule à -3,5%, mais les journées d'IT augmentent de **+ 5,9%**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Les TMS représentent 86,3% des MP **(- 3,7%)**
- L'amiante représente 7,8% des MP et continue à progresser **(+8,1%)**
- Les surdités, représentent moins de 2% des MP et diminuent de **- 3,7%**.
- Les affections liées à l'inhalation de poussières, silice, cristalline, graphite ou houille représentent 0,7% des MP, **mais elles connaissent l'augmentation la plus forte + 40,5%**.

A surveiller ++ dans les prochaines années, avec le passage en CMR de la silice cristalline inhalable à compter du 01/01/2021

- ❖ **Le nombre des décès est en très forte hausse : + 64,5% : 176** (27% des décès chez les intérimaires : soit 48 morts) ; contre 107 décès au total en 2018
- ❖ **Les Accidents de trajet, sont aussi plus nombreux (+3,9%)** : les journées d'incapacité temporaire (IT) liées à un accident de trajet sont en hausse de + 2,7% ; la létalité est en très forte hausse, à **+ 69,6%, soit 39 accidents de trajets mortels**, bien au-delà des 25 et 30 relevés chaque année depuis 5 ans.

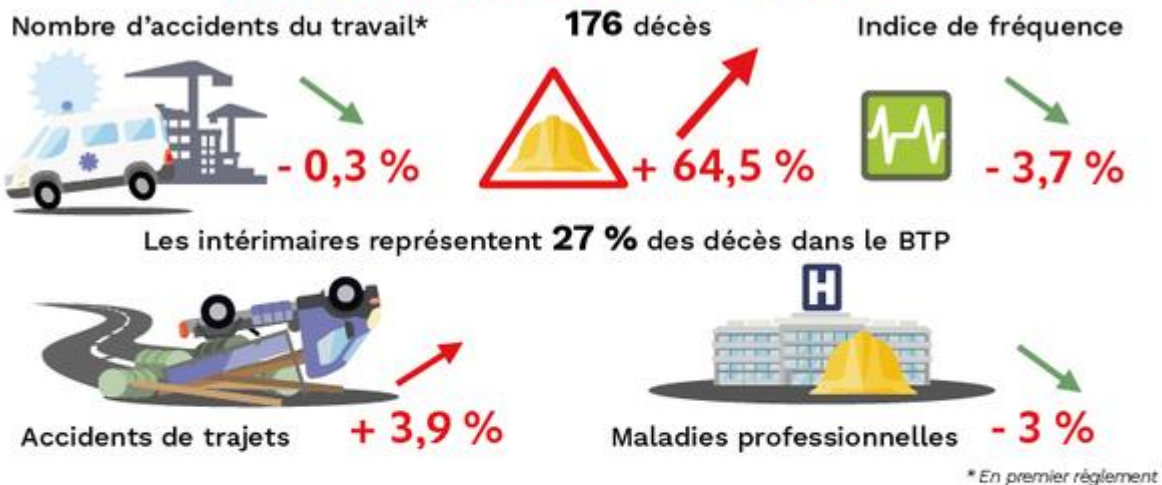
- ❖ Nombre de journées de travail perdues en augmentation de + 3%.

La répartition des causes d'AT en 2019 est quasiment inchangée par rapport à celle de 2018.

- Les manutentions manuelles sont toujours largement en tête 48% des AT.
- Les chutes de hauteur (16% des AT),
- Outillage à main (15% des AT)
- Chutes de plain-pied (14% des AT).

Le BTP compte près de la moitié des AT graves, chez l'ensemble des les intérimaires

La sinistralité dans le BTP en 2019



Les 3 premières causes d'accidents du travail :



Source OPPBTP

Synthèses et analyses statistiques de la sinistralité par CTN (depuis 2007)

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a présenté pour la première fois, des données sur les cancers d'origine professionnelle (lors du 35e congrès de médecine et santé au travail en 05/2018 ;(

Cette étude non exhaustive a étudié toutes les situations professionnelles associées au diagnostic de 11 types de cancer : bronches, voies urinaires, sein, rein, larynx, sinus, côlon-rectum, peau hors mélanome, système nerveux central, hémopathies lymphoïdes matures, leucémies myéloïdes.

Le BTP est un secteur particulièrement à risque puisque c'est le secteur où surviennent le plus souvent ces types de cancer **(16,2 %)**.

Ces cancers touchent majoritairement des personnes qui exercent des métiers qualifiés du Bâtiment et assimilés (22,1 %).

L'amiante est en cause dans 42 % des cas de cancers d'origine professionnelle étudiés.

Dans le BTP, **la multiplicité et la concomitance des expositions** favorisent la survenue de pathologies professionnelles ou à caractère professionnel, à court ou à long terme, accentuant la pénibilité au travail.

La prévention, n'est plus aussi à considérer seulement comme un bienfait social, mais aussi comme un facteur de « bénéfice de performances ».

Selon les statistiques publiées chaque année par **Eurostat**, la Direction Générale Statistique de la Commission européenne, environ **un travailleur européen sur dix est confronté à un accident du travail ou à un problème de santé lié au travail.**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Les coûts engendrés par l'ensemble des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail constituent un lourd fardeau pour tous les acteurs économiques : la victime, les proches, les collègues, l'entreprise, l'organisme d'assurance "accidents du travail/maladies professionnelles" (AT/MP), l'État, ainsi que la société en général.

Cette situation affecte en particulier la performance économique des entreprises :

*L'approche de la dimension économique de la prévention est relativement récente ; la prévention contrairement aux idées reçues, **a des répercussions positives sur la performance économique de l'entreprise**, qui s'engage dans des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail ; **c'est est un « levier » de performance de l'entreprise.***

Une étude économique effectuée par l'OPPBTP le confirme : 101 cas de prévention illustrés avec bilans chiffrés.

En Savoir Plus :

La prévention une affaire rentable

Prévention et Performance

L'évaluation économique des actions de prévention, est devenue un outil courant

Une étude de l'IRSST permet de développer des connaissances et des outils en lien avec le calcul de la rentabilité des investissements en prévention des lésions professionnelles dans les entreprises.

Il s'agit d'un document de référence, dans lequel on présente et décrit les différents concepts méthodologiques liés à la réalisation d'une analyse de rentabilité portant sur la prévention des lésions professionnelles

Comment peut-on estimer la rentabilité d'un investissement en prévention ? IRSST 20/10/2020

Dans 80 % des cas étudiés, le bilan prévention est jugé "excellent", avec une suppression ou une réduction forte du risque ; dans plus de 90 % des cas, l'impact économique effectif de l'action de prévention réalisée, s'est avéré positif.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Lorsqu'il ne l'était pas, des gains étaient bel et bien générés mais ne suffisaient pas à amortir les dépenses engagées.

En conclusion, l'OPPBTP constate que : **pour 1€ investi, le retour observé s'élève en moyenne à 2,19 €,**

Soit un niveau similaire à celui calculé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui affirme en 2011 que « les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2,20 € pour chaque euro investi dans la prévention, par année et par salarié »

Les TPE obtiennent le meilleur rendement moyen de : 3,11€ ;

Un quart des actions coûtent moins de 5000€, et ont un rendement dix fois supérieur à la moyenne.

Le retour sur investissement *moyen* est de 1,5 an (1,2 pour les petites entreprises).

Une étude d'EUROGIP (02 /2017) dénote aussi un effet positif entre, *d'une part, le niveau de santé et sécurité au travail et, d'autre part, la performance économique globale des entreprises.*

Celles-ci ont donc tout intérêt à investir dans la prévention des risques professionnels, et plus généralement à favoriser de bonnes conditions de travail.

C'est un véritable enjeu économique pour les MPE/TPE/PME

L'attention portée à la santé/sécurité, contribue *aux progrès de la performance globale de l'entreprise (Rapport Lecoq 07/2018).*

En Savoir Plus :

Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise 03/2017Eurogip

En Europe, *les MPE/TPE/PME représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises (tous secteurs confondus), emploient 67 % de la population salariée* et participaient à hauteur de 57 % à la création de valeur ajoutée.



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Cependant, leurs salariés sont plus exposés aux risques professionnels.

Les effets économiques des mesures de Santé et Sécurité au travail y sont trop souvent négligés.

La Santé Sécurité au Travail fait **“figure d'épouvantail”** pour certaines MPE/TPE/PME, apparaissant davantage comme

- Un poids supplémentaire sur les charges d'exploitation qu'un investissement d'avenir.
- Un ensemble d'exigences et de contraintes lourdes empêchant de travailler.

Une enquête INRS de 2014 auprès des petites entreprises montre que la prévention est encore perçue comme une contrainte.

L'enquête ESENER 2 de 2014 par l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) :

montre que 85% des entreprises de l'EU invoque **une obligation légale** pour gérer la sécurité santé au travail.

La prévention apparaît encore comme une obligation, **et ne fait pas encore partie de la culture des entreprises quel que soit le secteur.**

En 10 /2017 l'enquête nationale auprès des artisans (IRIS ST, CAPEB, OPPBTP)

Montre que

- 94% des chefs d'entreprises artisanales considèrent **que les actions de prévention** préservent la santé et la sécurité de leurs salariés
- 61% qu'elles donnent une bonne image de l'entreprise
- 52% qu'elles améliorent la performance de l'entreprise
- 64% déplorent un manque d'implication des salariés pour les questions de santé sécurité.

En France, l'argument du coût de la non-prévention n'est pas adapté pour les TPE

*Leurs efforts de prévention n'affectent pas le coût de leur assurance, car celles-ci bénéficient d'un **taux de cotisation AT/MP collectif** afin qu'elles ne subissent pas le coût trop important d'une hausse de la cotisation que pourrait engendrer un accident ou une maladie liée au travail.*

La tarification actuelle des AT et des MP n'incite pas suffisamment les entreprises à s'investir dans la prévention estime la Cour des comptes dans **son rapport sur la sécurité sociale publié le 04 /10/2018.**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

L'institution plaide : "*Pour que la tarification des risques professionnels ait une incidence sur l'organisation du travail, l'employeur doit recevoir, à travers le taux de cotisation, un signal, qui sanctionne ou récompense le niveau et l'évolution de la sinistralité de sa propre entreprise*".

Les coûts financiers indirects sont difficilement mesurables, mais ont néanmoins **à moyen et long terme** un fort impact sur la vie économique de l'entreprise.

La baisse du taux d'absentéisme de l'entreprise (en partie lié aux conditions de travail), la stabilisation de l'activité professionnelle des salariés, la baisse du turnover (qui conduira à baisser les coûts de remplacement et de formation des nouveaux salariés), ou encore l'augmentation de la productivité des salariés associée à cette sécurisation au travail.

Il n'y a pas de retour économique observable à très court terme, mais les effets seront bénéfiques pour une meilleure qualité de vie en général, laquelle influe sur les conditions physiques et mentales des salariés.

La prévention c'est 25 % d'absentéisme en moins, et 3,5 fois moins de turn-over.

Assurer la sécurité et la santé des salariés est une obligation légale pour les employeurs, mais au-delà de son caractère réglementaire, investir dans la prévention des risques professionnels **peut également s'avérer un facteur de réussite économique pour l'entreprise.**

La prévention est toujours bénéfique lorsqu'elle s'accompagne **de la mise en place de technologies et matériels plus récents.**

Ainsi, la mécanisation des activités physiques contraignantes, en plus de soulager les salariés, est presque toujours accompagnée d'une hausse de la productivité et d'économies d'échelles majeures.

La prévention ne doit plus apparaître comme une contrainte réglementaire, **mais comme un atout, à faire valoir dans l'optimisation et la gestion de l'appareil productif.**

L'INRS a publié **un document sur le lien entre prévention des risques professionnels et performance dans l'entreprise (05/2017).**

En Savoir Plus :

Prévention et performance d'entreprise INRS 05/2017

- Pour le Professeur W. Dab (chaire Hygiène et Sécurité du CNAM) : Prévention BTP 10/2017 :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

« La santé est l'un des rares sujets consensuels dans l'entreprise, l'investissement en prévention peut avoir **des bénéfices économiques**, mais aussi des bénéfices immatériels indirects, notamment **celui de créer un climat de confiance** c'est une condition très importante pour la compétitivité et la performance de l'entreprise. »

- Une nouvelle convention de partenariat pour l'amélioration de la santé et sécurité au travail **pour la période 2017/2021** a été signée (10/2017) entre la FNTP, le ministère du Travail, la CNAM TS, l'INRS et l'OPPBTP.

Elle a pour but la recherche de solutions efficaces afin d'améliorer la formation et **développer la culture de la prévention pour les acteurs des Travaux Publics.**

- Contribuer à favoriser la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention adaptées sur ces mêmes risques ;

- Pour la **Ministre du travail (10/2017)**: « *La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail **et un levier de compétitivité pour l'entreprise** ».*

- **Le troisième Plan Santé Travail (PST3) 2016/2020** : a deux axes stratégiques principaux :

- **Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention**, afin de réduire l'exposition aux facteurs de risques professionnels, et diminuer le poids considérable de l'activité professionnelle dans la survenue de pathologies.
- **Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé**, de maintien dans l'emploi des travailleurs et **de performance économique et sociale de l'entreprise**.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique